

## **1. Uniforme.**

1.1. Le port du costume de l'IML est obligatoire.

Cet uniforme est composé de :

- pour les petits, jusqu'à la Moyenne Section, d'un tablier.
- pour les autres, d'un pantalon ou d'une jupe, d'une chemise, d'un pull-over ou d'un débardeur.
- pour le sport, d'une tenue comprenant un survêtement, un short, un tee-shirt.
- cours d'arts plastiques, un tablier en plastique est recommandé en maternelle.

1.2. La tenue sportive est exigée pendant les cours d'EPS (Education Physique et Sportive) et pendant les activités extrascolaires. Les enfants de la maternelle et du cycle primaire, et seulement eux, pourront venir dès le matin en tenue de sport, les jours où ils ont cours d'EPS.

1.3. L'uniforme doit toujours être complet et propre, porté avec décence (pas de tenue débraillée) ; les bijoux, les accessoires voyants sont interdits ; la coiffure doit être correcte (ni barbe ni cheveux longs pour les garçons ; coiffure discrète pour les filles).